

NOTE AUX AGENT·ES n° 047

Objet : Actualisation des tarifs des restaurants administratifs

Conformément à la convention conclue entre l'Eurométropole de Strasbourg et API Cuisiniers d'Alsace, les tarifs des restaurants du centre administratif et de la Fédération sont revalorisés au 1^{er} octobre 2022.


Afin de préserver le pouvoir d'achat des agent·es, cette augmentation est prise en charge à hauteur de 50% par la collectivité.

Les principaux nouveaux tarifs sont par conséquent les suivants :

- admission 5,17 € au lieu de 5,11 €
- plat 1 1,60 € au lieu de 1,58 €
- plat 2 1,99 € au lieu de 1,96 €
- plat 3 2,37 € au lieu de 2,35 €
- plat 4 2,62 € au lieu de 2,60 €
- plat 5 3,08 € au lieu de 3,05 €
- plat 6 3,42 € au lieu de 3,38 €
- plat 7 3,76 € au lieu de 3,72 €

Les frais d'admission seront ventilés comme suit :

- participation de l'Eurométropole de Strasbourg 4.35 €,
- participation de l'agent·e 0,82 €.



Delphine JOLY
Directrice générale des services
